

Observation n°388 du 17/04/2023

**Monsieur le commissaire enquêteur,**

Alors que l'enquête publique se termine ce jour à 12 heures, le site internet de la préfecture n'est pas mis à jour des observations déposées depuis le 13 avril.

En effet à l'heure même où je vous écris ( 11 heures 202 ), le site ne comporte que 208 contributions.

Or l'article R 123-13 impose la mise en ligne dans les "meilleurs délais", afin que ces observations puissent être consultées utilement et nourrir les débats en vue de participer effectivement à la décision.

**Je proteste donc officiellement au nom des associations membres de notre fédération, puisque non contents d'organiser une enquête publique en omettant de publier les éléments d'information indispensables à la participation du public, les services de l'Etat ne mettent pas en ligne suffisamment vite les observations alors de surcroît que le délai de l'enquête publique a été sérieusement réduit.**

**Cette enquête publique n'a pas permis informer suffisamment le public et ses modalités ont porté atteinte à son droit de participer effectivement au processus de décision.**

**Un avis défavorable s'impose de plus fort**

Bien cordialement

Patrick KAWALA président de la FAEV